

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Droits de l'enfant au Gabon : pour une action coordonnée des efforts

1.1  
Libreville/Gabon

À l'instar des autres États africains, le Gabon a célébré, hier, 16 juin, comme chaque année depuis 1991, la Journée de l'enfant africain sous le thème "Accès à un système de justice adapté aux enfants en Afrique".

Intervenant dans un contexte de crise sanitaire nationale et mondiale liée au Covid-19, cette commémoration nationale a été essentiellement marquée par une allocution de circonstance du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, Occasion pour elle de rappeler les actions menées par le gouvernement gabonais en matière de protection de l'enfant.

Par divers mécanismes et instruments juridiques, les pouvoirs publics ont en effet entrepris des actions fortes en vue d'épargner les enfants des conséquences des divers maux minant notre société. Tout comme il a toujours été accordé à l'enfant un régime spécial de protection, même

lorsque celui-ci se trouve en conflit avec la loi.

Ces actions multiformes de l'État en faveur de l'enfant sont rendues plus efficaces grâce au concours des partenaires dont l'Unicef, à travers un appui continu et précieux. Mais aussi par un engagement spécial et incessant de la première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, en faveur des personnes vulnérables et particulièrement des enfants. Le travail de tous les acteurs publics et privés du système national de protection de l'enfance qui n'ont de cesse de se mobiliser pour l'intérêt des enfants, en travaillant dans des conditions parfois difficiles.

en dépit de tous ces efforts inlassables, il reste que la situation des droits de l'enfant au Gabon n'est pas aussi satisfaisante que nous pourrions le penser. «Cela s'explique par le fait que de nombreux parents n'assument pas toujours, leurs responsabilités dans ce domaine. C'est donc ici le lieu de rappeler à tous que, plus que l'Etat, chaque parent est tenu de plusieurs devoirs envers son enfant. C'est d'abord à chacun de

nous de le protéger dans sa sécurité, dans sa santé et sa moralité; d'assurer son éducation et de permettre son développement dans le respect dû à sa personne». Sur le point précis des enfants mineurs abandonnés, le gouvernement travaillera à renforcer le régime de responsabilité des parents dont les enfants, parce que laissés sans surveillance, ont été victimes d'actes portant atteinte à leur intégrité physique et à leur vie.

À noter que dans la droite ligne du thème choisi cette année par l'Union africaine (UA), le gouvernement gabonais a décidé d'inscrire l'ensemble des manifestations liées à cette journée sur le thème "La prépondérance des droits de l'enfant, même en période de confinement". Tout en appelant à une conjugaison des efforts, en vue de faire du respect des droits de l'enfant au Gabon, une réalité visible au quotidien.



Le SG de la Chancellerie, François Mangari, a lu l'allocution au nom du ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Erlyne Antonela Ndembet-Damas



### COMMUNIQUE AUX PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES (PPE) DEBITEURS DE LA BGD

Le Liquidateur de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) invite les Personnes Politiquement Exposées (PPE) :

- Hauts dignitaires de l'Etat ;
- Membres du Gouvernement ;
- Députés ;
- Sénateurs ;
- Maires.

Débiteurs de la BGD à se rapprocher du Liquidateur sous quinzaine, dès parution du présent communiqué, aux fins de convenir de nouvelles modalités d'apurement de leur dette dans les livres de la BGD.

Auquel cas, Le Liquidateur se réserve le droit de publier leurs noms dans le journal l'Union et de procéder à la saisie par voies judiciaires de leurs biens.

Le Liquidateur de la BGD  
*Richard ARIOT OMBENY*

GRUPE BGD

Banque Gabonaise de Développement, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 25.000.000.000 de francs CFA • Siège Social : Rue Alfred Marche • BP 05 Libreville  
• RCCM : 2005 B 04362 • NIF : 790 281 / R • N° Statistique : 90 381 1 • Tél : 01 70 24 25/89 • Fax : 01 74 26 99 • Site Web : www.bgd-gabon.com • Agence : POG BP 328 NL • 01 55 39 39  
FCV BP 70 TH • 01 97 70 33 | CYNA BP 769 NL • 01 96 60 53 | IRR BP 64 NL • 01 58 16 33 | TCH BP 358 NL • 01 83 00 52 | MIA BP 09 TH • 01 58 26 30 | KLAN BP 404 NL • 01 65 57 51 | OKALA  
BP 25277 TH • 01 45 12 22/31 | Banque MEX TH • 01 90 37 85